

PHI-1141 Simone de Beauvoir :

existentialisme, éthique, féminisme

Professeur : Donald Landes

I BUT DU COURS

Simone de Beauvoir est l'une des grandes philosophes de l'ambiguïté de la condition humaine, un thème clé qui traverse ses textes philosophiques, littéraires, et autobiographiques. En suivant ce fil conducteur à travers ses écrits philosophiques, le cours prend pour but d'introduire la philosophie phénoménologique, existentialiste et féministe de Simone de Beauvoir. Souvent comprise soit comme une apologiste de l'existentialisme de Sartre, soit comme une philosophe d'un moment isolé (et dépassé) dans l'histoire du féminisme, ces deux interprétations risquent de masquer la puissance de la philosophie de Simone de Beauvoir. En plus, sa facilité d'aborder la complexité de la condition humaine est un modèle pour une pensée responsable. Refusant sans cesse la tentation de supprimer les paradoxes et les complexités de l'expérience humaine, elle a construit une phénoménologie existentielle abordant la corporéité, la liberté, la sexualité, l'expérience vécue, l'intersubjectivité, l'altérité, et la responsabilité. Dans ce cours, nous aborderons ces concepts à travers une sélection de ses œuvres, en particulier : *Pyrrhus et Cinéas* (1944), *Pour une morale de l'ambiguïté* (1947), et *Le deuxième sexe* (1949). Nous allons essayer de voir comment ses arguments dans le domaine de l'existentialisme animent sa position féministe, c'est-à-dire le rapport profond entre la prétention qu' « on n'existe pas sans faire » et sa phrase célèbre : « On ne naît pas femme : on le devient ».

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- a) Comprendre les idées principales de la philosophie de Simone de Beauvoir.
- b) Introduire l'étudiant.e à l'étude de la philosophie européenne du XX^e siècle. En particulier, développer une compréhension de base des positions théoriques illustrées dans l'œuvre de Simone de Beauvoir : l'existentialisme, la phénoménologie, le féminisme français.
- c) Susciter une réflexion sur la condition humaine, d'abord comme présentée par Simone de Beauvoir, puis comme vécue dans notre époque.
- d) Saisir les enjeux d'une telle réflexion pour des questions contemporaines, et surtout les questions éthiques.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a) Favoriser les habiletés de lecture de l'étudiant.e et son esprit critique.
- b) Développer la capacité d'analyser un texte, de le comprendre à la lumière de son contexte, et de réactualiser son argument dans un travail écrit.
- c) Permettre à l'étudiant.e d'identifier les limites des thèses philosophiques étudiées, puis de construire leurs alternatives possibles.

III CONTENU

a) *Première partie : existentialisme et éthique (6-7 semaines)*

Présentation de Simone de Beauvoir dans le contexte de la philosophie française du XX^e siècle. Les rapports entre ses textes philosophiques et son œuvre littéraire. Les fondations de sa pensée dans la phénoménologie, l'existentialisme, et l'histoire de la philosophie. L'ambiguïté de la condition humaine. La liberté et l'oppression. Les archétypes de la condition humaine. L'expérience vécue et la temporalité. La fondation de la responsabilité dans notre rapport à Autrui.

b) *Deuxième partie : féminisme (6-7 semaines)*

Le deuxième sexe. Pourquoi une livre sur la femme ? L'éternel féminin. Le destin physiologique, biologique, économique. Situation d'être défini comme l'Autre, et les conséquences. Le *Mitsein* humain. « On ne naît pas femme : on le devient ». Une pensée philosophique des notions de formation et situation. Liberté et Femme indépendante.

IV FORMULE PEDAGOGIQUE

Leçons magistrales, analyses de textes, discussions.

V LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGEREES

Obligatoires

- Simone de Beauvoir. *Pour une morale de l'ambiguïté*. Suivi de "Pyrrhus et Cinéas." Gallimard, 2013.
- Simone de Beauvoir. *Le deuxième sexe, I*. Gallimard, 2012.
- Simone de Beauvoir. *Le deuxième sexe, II*. Gallimard, 2012.
- Quelques courts textes supplémentaires sur le portail.

Suggérées

- Une liste de lectures suggérées et de textes secondaire recommandés sera distribuée le premier jour du cours.

VI MODE ET CRITERES D'EVALUATION :

- Un examen écrit de mi-session, à livre fermé (3h) **30%**ⁱ
(compréhension/clarté de l'argumentation/qualité du français)
- Un examen écrit final, à livre fermé (3h) **30%**ⁱ
(compréhension/clarté de l'argumentation/qualité du français)
- Un travail de recherche (~8 pages*) **40%**ⁱⁱ
(compréhension et présentation du thème, développement de la pensée, pertinence et force de l'argumentation, originalité, clarté de l'expression, qualité du français)

***Maximum : 2750 mots [3000 mots avec les notes en bas de page et la bibliographie]** ; Veuillez utiliser les paramètres suivants : interligne double ; Times New Roman, 12pt.

VII CRITERES GENERAUX D'EVALUATION :

- Compréhension de la pensée de Simone de Beauvoir (voir : *Objectifs de connaissance*).
- Clarté de l'expression, cohérence de la présentation de l'argumentation, rigueur de l'argumentation et pertinence de la réflexion.
- La qualité du français écrit (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

VIII ÉCHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études
3. Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).
4. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>
<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>
<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

5. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.

IX ÉTUDIANT.E.S AYANT UN HANDICAP :

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>.

X UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation des appareils électroniques (y compris les téléphones intelligents, les tablettes électroniques, les ordinateurs portables, etc.) est permise pendant les cours mais seulement pour les fins scolaires (par exemple, pour prendre des notes en cours). Mais, je vous conseille de lire l'article de 4.28.2014 dans *Le Figaro* : « Le stylo serait plus efficace que l'ordinateur pour prendre des notes en cours » ! ([ICI](#))

Toute autre utilisation (enregistrement, Internet, SMS, Facebook, etc.) est interdite.
Débranchez-vous et soyez pleinement présent !

XI LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La Faculté de philosophie de l'Université Laval se veut un milieu accueillant pour toutes et tous, quels que soient leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou nationale, leur handicap, leur religion, etc. Elle souhaite maintenir un climat propice à toutes et tous, notamment les femmes et les membres des groupes sousreprésentés, ce qui requiert de lutter contre toute manifestation de harcèlement et de comportement non-professionnel.

Vous êtes invité-e-s à consulter les sites suivants pour vous informer des règlements de l'Université Laval en matière de harcèlement et des ressources à votre disposition le cas échéant.

[Le Règlement pour prévenir le harcèlement \(2016\) de l'Université Laval](#)

[Le site internet du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement](#)

[Le Guides des ressources en cas de harcèlement, agression sexuelle, détresse psychologique ou violence conjugale de l'Association générale des étudiants et étudiantes prégradué\(e\)s en philosophie \(AGEEPP\)](#)

ⁱ L'étudiant.e qui ne peut se soumettre à une évaluation prévue dans le plan de cours doit absolument communiquer avec le professeur dès que possible. En cas de maladie, l'étudiant.e doit fournir un **certificat médical**, signé par un professionnel.le de la santé et indiquant explicitement que, pour des raisons médicales, l'étudiant.e est dans l'incapacité de participer à tous ses examens durant une période précise. Pour toute autre situation, l'étudiant.e doit communiquer avec le professeur, qui réserve le droit de demander des documents appropriés.

ⁱⁱ L'étudiant.e qui ne respecte pas les délais imposés pour la remise du travail de session perd **5% des points obtenus par jour de retard, sauf en cas de force majeure (justification à l'appui)**.